

Conseil du 16 Octobre 2023

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les

COMPTES CONSOLIDES 20223-2023 DU GROUPE CAVAC

Nous soumettons à l'Assemblée de ce 15 décembre 2023 ce rapport sur l'activité et la situation du groupe CAVAC durant l'exercice écoulé du 1er Juillet 2022 au 30 Juin 2023, ainsi que sur son évolution prévisible.

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Il est constitué des sociétés suivantes :

Sociétés intégrées suivant la méthode de l'intégration globale :

SCA CAVAC
SAS CAVAC DISTRIBUTION
SARL CEREXPORT
SAS CAVAC DEVELOPPEMENT
SAS ANTIGNY NUTRITION
SAS NUTRI-VENDEE
UNION UCAV
SAS ETABLISSEMENTS BARRETEAU
SARL SOVETRANS
SAS CAVAC BIOMATERIAUX
SAS VENDEE SEVRES NEGOCE
SAS AGRIETHIQUE
SAS BIOPORC LA NATURE LA SAVEUR
COMPAGNIE FINANCIERE LA CAMUSIERE
SAS BIOFOURNIL
SCI VIGNES DU BOIS
SAS AGRIVIA TRANSPORT
SAS VERTYS
SAS ATLANTIQUE ALIMENTAIRE
SARL CATEL ROC
SAS LES P'TITS AMOUREUX
SAS G&A
SEP PRODAVI
SAS BRASSERIE LA COOPINE
SAS NECTAR DES CHAMPS
SCA CAVAC

Nouvelle société intégrée suivant la méthode de l'intégration globale au 30 juin 2023 Bilan seul :

SARL COSSET & FILS

Sociétés intégrées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle :

UNION FERTIL'EVEIL
SAS ZEN'NATURE
SAS OLVAC
SAS CHEVRETTES DE France
SA GEOFFROY

Sociétés intégrées suivant la méthode de la mise en équivalence :

SAS OLEOSYN BIO

LE COMPTE DE RESULTAT :

Le **chiffre d'affaires** consolidé atteint sur 2022-2023 un montant de 1 218 millions d'euros contre 1 160 millions d'euros sur l'exercice antérieur et est en progression de 5% par rapport à l'exercice précédent principalement par l'effet prix.

Le chiffre d'affaires consolidé se répartit de la façon suivante entre les différentes activités du groupe : 32% pour le pôle végétal, 50% pour le pôle animal, 5% pour le pôle semences et légumes et 13% pour le pôle agro distribution et agroalimentaire.

Le **résultat d'exploitation** consolidé ressort à 14.7 millions d'euros après dépréciation de l'écart d'acquisition, contre 10,5 millions d'euros l'exercice précédent.

Le **résultat financier** consolidé est négatif de 1.4 millions d'euros dont 3.7 millions d'euros de charges d'intérêts d'emprunts et 0.4 million d'euros de dividendes hors groupe.

Le **résultat exceptionnel** consolidé est négatif de 1.6 millions d'euros du fait du confortement des provisions pour risques dans un contexte économique toujours très anxiogène.

Après prise en compte des impôts, le **résultat net consolidé** atteint 10.3 millions d'euros contre 7.6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

La **capacité d'autofinancement consolidée** reste stationnaire et s'élève à 30 millions d'euros.

LE BILAN :

L'actif immobilisé net s'élève à 203 millions d'euros et progresse de 21 millions d'euros, soit 42 millions d'investissements (moins 21 millions d'euros d'amortissements), en raison notamment de l'entrée de la SARL COSSET dans

le périmètre de consolidation sur l'exercice, dont 4.7 millions d'euros d'écart d'acquisition.

Les **capitaux propres consolidés part du groupe** augmentent de 10.4 millions d'euros pour atteindre **153.3 millions d'euros au 30 juin 2023**.

Les **intérêts minoritaires** portent sur les sociétés BIOFOURNIL et COSSET.

Les **provisions pour risques et charges** s'élèvent à 18 millions d'euros, dont 6,6 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière. Le reste étant constitué principalement de provisions au titre de risques inhérents à la filière Bio et aux différentes participations, des provisions pour charges de désamiantage et le maintien d'un fonds de soutien aux productions animales.



Jérôme CALLEAU
Président du Conseil d'Administration

Fédération de Révision de l'Ouest
dite CCAOF
Agréée par l'arrêté du 8 mars 1971
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES

SAS MALEVAUT- NAUD
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
55, Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

Société Coopérative Agricole

C.A.V.A.C.

Siège social :

**12, Boulevard Réaumur
BP. 27
85 001 LA ROCHE S/YON CEDEX**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Coopérative Agricole CAVAC, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Le contrôle du périmètre et des méthodes de valorisation retenues, conformément au paragraphe « III. Périmètre » de l'annexe ;
- La valorisation des stocks figurant à l'actif du bilan pour une valeur nette de 95 769 K€, conformément à la méthode présentée dans la note « Stocks et en-cours » de l'annexe ;
- La comptabilisation des créances adhérents figurant à l'actif du bilan pour une valeur brute de 49 759 K€ et l'estimation des dépréciations de créances figurant à l'actif du bilan pour 7 349 K€, conformément à la méthode présentée dans la note « Créances clients et comptes rattachés » de l'annexe ;
- L'évaluation et l'amortissement des écarts d'acquisition actifs figurant à l'actif du bilan pour 14 516 K€ en valeur brute et 5 616 K€ en valeur nette, et des écarts d'acquisition passif

pour 161 K€ conformément à la méthode présentée dans la note « Ecarts d'acquisition » de l'annexe ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre coopérative.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Chauray et à Rennes, le 30 novembre 2023,

Pour la Fédération de Révision de l'Ouest
dite CCAOF



M. Laurent GUILLERM,
Commissaire aux Comptes

Pour la SAS MALEVAUT-NAUD
Société de Commissaires aux Comptes



Mme. Florence VIOLEAU,
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

GROUPE CAVAC
Bilan Consolidé

Actif en EUR	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations incorporelles	8 157 937	3 606 263
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	7 439 601	2 710 114
Immobilisations corporelles	175 023 670	159 256 471
Immobilisations financières	19 081 326	19 041 205
Titres mis en équivalence	975 728	
Actif immobilisé	203 238 661	181 903 939
Stocks et en-cours	95 769 372	99 386 891
Clients et comptes rattachés	142 498 533	116 817 262
Autres créances et comptes de régularisation (4)	30 162 616	62 224 584
Valeurs mobilières de placement	342 000	
Disponibilités	16 561 805	17 552 065
Actif circulant	285 334 326	295 980 802
Total Actif	488 572 987	477 884 741

Passif	30/06/2023	30/06/2022
Capital (1)	12 446 694	11 969 106
Primes (1)		
Réserves et résultat consolidés (2)	137 845 038	127 727 647
Autres (3)	2 967 393	3 185 177
Capitaux propres - Part du groupe	153 259 125	142 881 930
Intérêts minoritaires	585 811	306 747
Provisions	17 977 639	17 580 131
Emprunts et dettes financières	151 735 175	169 091 173
Fournisseurs et comptes rattachés	111 998 090	110 331 347
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	53 017 147	37 693 413
Dettes	316 750 412	317 115 933

Total Passif	488 572 987	477 884 741
(1) De l'entité mère consolidante	12 446 694	11 969 106
(2) Dont résultat net de l'exercice	10 302 489	7 571 914
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)		
(4) Dont impôts différés actifs	995 322	555 497
(5) Dont impôts différés passifs	808 183	482 389



GROUPE CAVAC

Compte de résultat Consolidé

En EUR	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	1 218 171 571	1 159 998 131
Autres produits d'exploitation	17 916 738	7 722 080
Achats consommés	1 052 348 360	987 562 021
Charges de personnel (1)	79 928 893	79 500 399
Autres charges d'exploitations	61 027 077	62 094 165
Impôts et taxes	4 677 933	4 733 898
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 655 427	23 503 433
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	14 450 619	10 326 295
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions	-206 444	-216 536
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	14 657 063	10 542 831
Produits et charges financières	-1 419 411	-18 459
Produits et charges exceptionnelles	-1 605 819	-2 125 696
Impôts sur les résultats	1 245 269	841 958
Résultat net des entités intégrées	10 386 564	7 556 718
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
Résultat net d'ensemble consolidé	10 386 564	7 556 718
Intérêts minoritaires	84 075	-15 196
Résultat net (Part du groupe)	10 302 489	7 571 914
Résultat par action	10 302 489	7 571 914
Résultat dilué par action	10 302 489	7 571 914

(1) Y compris participation des salariés



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. PRINCIPES GENERAUX

Le groupe CAVAC établit des comptes consolidés conformément aux dispositions de la législation française relative à la consolidation, définies par la loi 85-11 du 3 janvier 1985 et le décret d'application 86-221 du 17 février 1986 et l'arrêté du 22 juin 1999 (règlement ANC 2020-01).

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux règles comptables françaises résultant du règlement ANC 2021-01 relatif au Plan Comptable Général.

1.1. Trois méthodes de consolidation utilisées

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles CAVAC contrôle majoritairement, directement ou indirectement le capital ou exerce un contrôle de fait.

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés dans lesquelles CAVAC exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs sociétés ou groupe de sociétés.

Les sociétés dans lesquelles CAVAC exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

1.2. Principaux retraitements

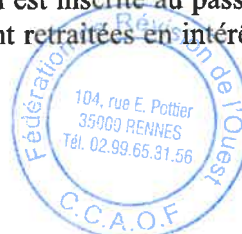
Toutes les transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées, ainsi que les résultats internes.

Les principaux retraitements effectués sont les suivants :

- Elimination des opérations réciproques de bilan,
- Elimination des opérations réciproques des produits et charges,
- Elimination des plus ou moins values internes,
- Homogénéisation des règles de présentation des comptes,
- Crédit-bail et contrats assimilés : les acquisitions d'immobilisations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour leur prix de revient et amorties sur la base de leur durée de vie prévisionnelle. La dette résultant de l'acquisition est inscrite au passif. En compte de résultat, les redevances de crédit-bail et contrats assimilés sont retraitées en intérêts d'emprunts et l'amortissement du bien.

1.3. Date d'arrêté des comptes

Pour toutes les sociétés intégrées selon les méthodes globale et proportionnelle, et figurant dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2023, la période consolidée s'étend du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, ou depuis la date de prise de contrôle si celle-ci est postérieure au 1er juillet 2022 ; à



l'exception des sociétés CHEVRETTES DE France, SCI VIGNES DES BOIS, SAS OLEOSYN BIO et SAS G&A, sociétés non significatives pour lesquelles la période consolidée est l'année civile 2022.

II. METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe CAVAC ont été arrêtés selon les principes comptables et les règles d'évaluation du Code de commerce (Article L 233-22), et ses évolutions.

2.1. Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part acquise des capitaux propres retraités selon les principes de Groupe constitue l'écart d'acquisition. Si la différence est afférente à certains éléments identifiables du patrimoine de la société acquise, la valeur de ceux-ci est corrigée en écart d'évaluation. Lorsque l'écart résiduel est positif, il est porté à l'actif et un test de dépréciation est effectué chaque année en fonction de l'activité économique de la participation, pour déterminer la constitution éventuelle d'une dépréciation ; lorsqu'il est négatif, il est porté au passif en provision pour risques et est repris en résultat selon un plan de reprise déterminé en fonction de l'origine de l'écart.

Pour rappel, à compter de 2021-2022, les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerce sont présentés sur une seule ligne du bilan.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce ne bénéficiant d'aucune protection juridique sont totalement amortis. Conformément à l'article 832-5-2 du PCG, les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels qui sont amortis sur une durée d'un an.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les rythmes d'amortissements les plus courants sont les suivants :

Agencements terrains	10 à 15 ans
Constructions	5 à 25 ans
Agencements sur constructions	7 à 15 ans
Installations techniques, mat.outillage	5 à 15 ans
Installations générales, agencements	7 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 7 ans
Mobilier	3 à 5 ans



2.4. Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la VNC.

2.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont généralement évalués au prix de revient d'achat moyen de l'exercice.

Des dépréciations sont constituées lorsque leur VNC se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, en tenant compte notamment du prix de réalisation.

2.6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas en fonction de leur recouvrabilité estimée.

2.7. Imposition différée

La situation fiscale du groupe a été appréciée à la clôture de l'exercice société par société.

Hormis les sociétés à fiscalité coopérative, les impositions différées de décalages temporaires et de retraitements font l'objet d'une comptabilisation, à l'exception des déficits fiscaux non activés. Le taux d'impôt retenu est désormais unique de 25% pour le court terme et le long terme.

Sur l'exercice 2022-2023, l'impact des Impôts différés Actifs s'élève à 995K€ et les impôts différés Passifs à 808K€.

2.8. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires négatifs peuvent faire l'objet d'un retraitement.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les pertes d'une entreprise consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

Au 30 juin 2023, aucune société n'est concernée par ce principe de retraitement.

2.9. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite ont été calculés cette année en méthode actuarielle pour tous les salariés et sont provisionnés dans les comptes du groupe. La dette actuarielle de l'ensemble des salariés du groupe représente, au 30 juin 2023, un montant de 6 568K€.

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites en capitaux propres correspondent aux subventions reçues d'organismes publics par les entreprises de statut coopératif. Conformément au plan comptable des coopératives agricoles, ces subventions sont portées directement en réserves indisponibles sans transiter par le compte de résultat. Ce principe génère une variation de capitaux propres.



Au 30 juin 2023, conformément aux nouveaux principes comptables, les autres subventions d'investissement ne sont plus transférées en produits constatés d'avance pour leur montant non amorti et restent donc positionnées dans les capitaux propres. La quote-part d'amortissement annuel est maintenue dans le résultat.

2.11 Instruments financiers

Le groupe CAVAC couvre ses risques de taux d'intérêt en prenant des positions au moyen d'instruments financiers cotés sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture dénouées sont comptabilisés conformément aux principes comptables généralement acceptés en France. Les positions à terme non encore échues figurent en engagements hors bilan.

De même, le groupe CAVAC utilise les produits MATIF en couverture de ses risques d'arbitrage des prix en productions végétales et en nutrition animale. Les résultats dégagés sur les opérations dénouées sont comptabilisés conformément aux prescriptions en vigueur. Les positions à terme non encore échues figurent au bilan.

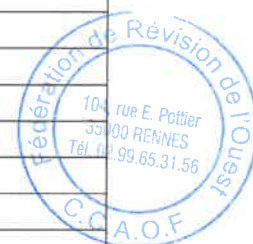
III. LE PERIMETRE

La consolidation du groupe CAVAC regroupe 32 sociétés :

- 26 sociétés sont intégrées globalement,
- 5 sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle,
- 1 société mise en équivalence.

Périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Sociétés	Siren	Méthode de consolidation
S.C.A. CAVAC	775 714 991	Société mère
S.A.S. CAVAC DISTRIBUTION	344 843 743	IG
S.A.R.L. CEREXPORT	487 180 473	IG
S.A.S. CAVAC DEVELOPPEMENT	423 268 606	IG
S.A.S. ANTIGNY NUTRITION	447 868 977	IG
S.A.S. NUTRI VENDEE	399 819 895	IG
UNION UCAV	307 521 690	IG
S.A.S. ETS BARRETEAU	313 226 094	IG
S.A.R.L. SOVETRANS	377 800 404	IG
S.A.R.L. CAVAC BIOMATERIAUX	509 436 515	IG
S.A. GEOFFROY	621 820 -265	IP
SAS VENDEE SEVRES NEGOCE	513 316 794	IG
UNION FERTIL'EVEIL	478 466 949	IP
S.A.R.L. OLVAC	342 584 117	IP
SAS ZEN'NATURE	513 301 267	IP
SAS CHEVRETTES DE France	512 132 176	IP
S.A.S. BIOPORC	382 374 759	IG
S.A.S. AGRI ETHIQUE	791 485 923	IG
S.A.S. COMP. FINANCIERE LA CAMUSIERE	444 435 895	IG
S.A.S. BIOFOURNIL	383 473 196	IG
S.A.S. AGRIVIA TRANSPORT	823 244 025	IG



SCI VIGNES DU BOIS	509 983 706	IG
S.A.S. VERTYS	829 769 181	IG
S.A.S. ATLANTIQUE ALIMENTAIRE	414594127	IG
SARL CATEL ROC	351523303	IG
SAS LES PETITS AMOUREUX	414280750	IG
SAS G&A	822063863	IG
STE EN PARTICIPATION PRODAVI	391918547	IG
S.A.S. BRASSERIE LA COOPINE	849 290 952	IG
S.A.S. NECTAR DES CHAMPS	895088078	IG
SARL COSSET	025880485	IG
SAS OLEOSYN BIO	841244361	ME

Entrées dans le périmètre au cours de l'exercice

La SAS CAVAC Développement a acquis au cours de l'exercice 98% des parts de la SARL COSSET & FILS, ainsi que 25.4% des parts de la SA OLEOSYN BIO.

<u>Sociétés</u>	<u>Méthodes de consolidation</u>	<u>Date entrée dans le périmètre</u>
SARL COSSET	I.G.	Juillet 2022
SAS OLEOSYN BIO	Mise en équivalence	Juillet 2022

Sorties du périmètre au cours de l'exercice

La SARL COOPCORICO et la SCI VENDEE RIVIERE ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au cours de l'exercice, par absorption par la SAS CAVAC Développement. Ces confusions de patrimoine entraînent leur sortie du périmètre de consolidation sur l'exercice 2022-2023.

Variations du périmètre au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022-2023, CAVAC a cédé 300 parts de l'UCAV à la société VAL DE SEVRES. Elle détient dorénavant 99% des parts de l'UCAV.

Également, CAVAC Développement a racheté les parts que détenait Antoine DORE dans Atlantique Alimentaire. Elle détient désormais 100% des parts de la société.

Unions de coopératives agricoles

Dans le cadre de l'application des règlements CRC n° 2002-12 et 2002-13, les positions retenues pour le traitement des Unions de Coopératives sont les suivantes :

- ✓ L'UCAV : cette Union est intégrée globalement dans la mesure où la CAVAC détient 99% des parts de l'Union, et exerce la gestion industrielle et administrative de l'UCAV.



- ✓ Union FERTIL'EVEIL : cette Union est consolidée par intégration proportionnelle dans la mesure où la CAVAC détient 33 % des parts de l'Union, et exerce un contrôle de manière conjointe et tripartite avec la Coopérative l'EVEIL et TERRENA.

Titres de Participation non consolidés

SOCIETE	ADRESSE	% DETENTION	STE DETENTRICE	MONTANT CAPITAUX PROPRES (en K€)	RESULTAT DERNIER EX (en K€)	VNC DES TITRES DETENUS (en K€)
QODELIS	85-La Roche sur Yon	100%	CAVAC Développement	128	-4	100
SAS PROFIBRES	85 -Challans	50,00%	CAVAC BIOMATERIAUX	109	8	50
SAS LABEL TERRE	89-Veron	50,00%	CAVAC	1	-4	3
SA ACLV	85-Pouzauges	44,00%	CAVAC	4 981	-22	235
SAS ALFAPROTEI	17-Surgères	43,00%	CAVAC Développement	108	-44	85
SA ATLANTIC ALIMENTS	85-Challans	40,00%	CAVAC Développement	971	39	420

Société mise en équivalence

Néant.

Méthode de consolidation

Néant



IV. NOTES ANNEXES SUR LES POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

4.1. Ecarts d'acquisition et Fonds commerciaux

Les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés ont été modifiées par le règlement 2015-06 homologué par un arrêté du 4 décembre 2015. Ce règlement distingue les actifs immobilisés dont la durée d'utilisation est limitée de ceux dont la durée d'utilisation n'est pas limitée. Cette règle s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

La coopérative CAVAC a utilisé les dispositions du règlement 2015-06 permettant la continuité des plans d'amortissement préexistants au 30 juin 2016. A compter du 1er juillet 2016, ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciations annuels.

EA POSITIFS ET FONDS COMMERCIAUX

SOCIETE	Au 30/06/20223					Au 30/06/2022
	Ecarts acquisit. brut	Amort sur écarts acquisition	dépréciation écarts d'acquisition	Autres	Ecarts acquisit. VNC	Valeur nette
ecarts acquisition						
S.A.R.L. CEREXPORT	243	-243			0	0
CAVAC	62	-62			0	0
S.A.S. ANTIGNY NUTRITION	257	-257			0	0
S.A.S. ETABLISSEMENTS BARRE	-96	96			0	0
S.A.R.L. SOVETRANS	17	-17			0	0
S.A. GEOFFROY	32	-32			0	0
SAS VENDEE SEVRES NEGOCE	4 061	-4 061			0	0
S.A.R.L. OLVAC	265	-265			0	0
CAVAC DEVELOPPEMENT	304	-304			0	0
BIOPORC	2 656	-2 656			0	0
BIOFOURNIL	606	-606			0	0
CFLC	52	-52			0	0
LES PETITS AMOUREUX	441		-441		0	0
G&A	325				325	325
CATEL ROC	426				426	426
PRODAV	135				135	135
COSSET	4 705				4 705	0
OLEOSYN BIO	24				24	
TOTAL	14 516	-8 460	-441	0	5 616	885
fonds commerciaux						
ANTIGNY	665	-665			0	0
VSN	443	-443			0	0
ZEN	69	-69			0	0
VERTYS	409	-409			0	0
NUTRI VENDEE	762	-762			0	0
CDSA	391				391	391
BIOFOURNIL + CFLC	1 386		-40		1 346	1 346
CATEL ROC	87				87	87
COSSET					0	0
TOTAL	4 211	-2 347	-40	0	1 824	1 824
TOTAL	18 727	-10 807	-481	0	7 440	2 709



EA NEGATIFS

SOCIETE	Au 30/06/2023					Au 30/06/2022
	Ecart acquisit. brut	Dépréciation	Reprise	Autres	Ecart acquisit. net	Valeur nette
ATLANTIQUE ALIMENTAIRE	-2 320		2 123	36	-161	-323
FERTIL EVEIL	-401		401		0	0
UCAV	-388		388		0	0
					0	0
TOTAL	-3 109	0	2 911	36	-161	-323

4.2. Immobilisations incorporelles

Flux des immobilisations incorporelles	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres variations	Clôture
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de développement	335	0	0	0	335
Concessions, brevets et marques	1 886	85	-334	27	1 664
Autres immos incorporelles	400	33	0	0	433
TOTAL	2 621	117	-334	27	2 431

4.3. Immobilisations corporelles

Retraitements du crédit-bail pour les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises en crédit-bail ont été portées à l'actif pour un montant net de 1 532 K€.

La dotation de l'exercice sur ces immobilisations en crédit bail s'élève à 1 310K€.

Immobilisations financées par crédit-bail et contrats assimilés	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Redevance restant à payer
Terrains en crédit bail	45	0	45	45
Constructions en crédit bail	7 736	7 406	329	329
Installations techniques en crédit bail	0	0	0	0
Autres immo. corporelles en crédit bail	7 834	6 677	1 157	1 157
TOTAL	15 615	14 083	1 532	1 532

Flux des immobilisations corporelles

La dotation de l'exercice sur les immobilisations s'élève à 18 825K€.

Flux des immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisition	Cession	Virements	Variation de périmètre	Autres	Clôture
Terrains	30 715	724	-20	522	1 162	0	33 103
Constructions	187 674	3 430	-463	2 925	7 089	0	200 653
Installations techniques	150 043	4 322	-2 235	2 151	7 795	0	162 077
Immos corp en Crédit bail	15 950	0	-335	0	0	0	15 615
Autres immob. corporelles	33 562	4 264	-1 411	118	4 091	0	40 625
Immobilisations en cours	7 092	15 832	0	-5 619	0	0	17 306
Acomptes et avances s/immob.	106	6	0	-97	0	0	15
Total	425 142	28 578	-4 463	0	20 137	0	469 394

4.4. Immobilisations financières

Flux des immobilisations financières	Ouverture	Acquisition	Cession	Variation de périmètre - Autres	Clôture
Titres de participation	15 121	85	-2 401	280	13 084
Créances rattachées à des partic.	883	140	-54	10	979
Autres titres immobilisés	4	0	0	481	485
Prêts	5 128	2 446	-1 243	1	6 332
Autres immob.financières	351	43	-5	2	391
TOTAL	21 486	2 715	-3 703	775	21 272

4.5. Titres mis en équivalence

Flux des Titres mis en équivalence	Ouverture	Acquisition	Cession	Variation de périmètre - Autres	Clôture
Titres mis en équivalence	0	0	0	976	976
TOTAL	0	0	0	976	976

La mise en équivalence concerne la société OLEOSYN BIO, entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2022-2023.

4.6. Variation des Amortissements et Dépréciations

Variation des amortissements et provisions	Ouverture	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Autres variations	Clôture
Amort.Ecarts acquisition	11 248	0	0	0	0	11 248
Total Amort. Ecarts d'acquisition	11 248	0	0	0	0	11 248
Amort frais établissement	0	0	0	0	0	0
Amort frais recherche & développement	304	24	0	0	0	329
Amort.Concessions, brevets, licences	1 103	260	-4	26	0	1 384
Amort autres immos incorporelles	0	0	0	0	0	0
Total Amort. Immob.incorporelles	1 407	284	-4	26	0	1 713
Amort. et prov.aménagements terrains	15 483	951	-11	588	0	17 010
Amort. et prov. Constructions	106 498	6 850	-164	3 786	0	116 970
Amort. Installations techniques	111 089	7 788	-2 087	5 039	0	121 829
Amort. Immos Corp en crédit bail	13 043	1 365	-324	0	0	14 083
Amort.autres immob.corporelles	19 543	3 037	-1 177	2 868	0	24 271
Total Amort. Immob.corporelles	265 656	19 991	-3 764	12 281	0	294 163
Provisions sur titres	2 243	191	-393	0	0	2 041
Provisions sur autres immob.financières	202		-54	0	0	148
Provisions sur prêts	0	0	0	0	0	0
Total Provisions s/immob.financières	2 444	191	-447	0	0	2 189
TOTAL	280 755	20 466	-4 215	12 307	0	309 313



4.7. Stocks

STOCKS	30/06/2023			30/06/2022
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Stocks mat.premières et fournitures	13 950	2 051	11 899	12 174
Stock production de biens	85	0	85	177
Stocks produits intermédiaires et finis	9 251	197	9 054	7 704
Stocks marchandises	79 894	5 164	74 731	79 332
Avances et acomptes versés / cdes	8 593	0	8 593	8 661
TOTAL	111 773	7 411	104 362	108 048

4.8. Créances

CREANCES	30/06/2023			30/06/2022
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Créances clients et comptes rattachées	104 905	4 817	100 088	74 811
Créances associés coopérateurs	49 759	7 349	42 410	42 006
Créances fiscales	11 796		11 796	12 887
Créances sociales	74		74	122
Actifs d'impôts différés	995		995	555
Autres créances	5 888	1 368	4 520	6 391
Charges constatées d'avance	4 184		4 184	33 608
TOTAL	177 601	13 534	164 068	170 380

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à 1 an.

4.9. Capital social

CAVAC est une coopérative agricole à capital variable, composé de 8 297 796 parts de 1,5€.

4.10. Variation des capitaux propres



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - DETAILS

	GRUPE	MINO	TOTAL
Capitaux propres 30/06/2022	142 582 812	306 747	142 889 559
			0
Résultat de l'exercice	10 302 489	84 075	10 386 564
			0
Augmentation de capital CAVAC	477 588		477 588
Subventions inscrites en réserves CAVAC	109 058		109 058
Capital légumes CAVAC	316 765		
Dividendes 2022 versés par CAVAC	-238 406		-238 406
Dividendes 2022 versés filiales	-47 410	-76 953	-124 363
Cession 300 parts UCAV à Val de Sèvres		17 022	17 022
ACQUISITION DES TITRES COSSET		374 787	374 787
subv invest CAVAC	-243 771	-3 873	-247 644
Rachat parts atlantique alimentaire A.DORE		-115 994	-115 994
arrondis			0
			0
Capitaux propres 30/06/2023	153 259 125	585 811	153 844 936
Selon Bilan consolidé	153 259 125	585 811	
Ecart	0	0	

4.11. Provisions

Provisions pour risques et charges	Ouverture	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Clôture
Provisions pour acquisitions titres	323	-45	-161	45	161
Provisions pour risques	8 498	4 321	-3 769	12	9 061
Provisions pour engagements retraite	6 490	109	-203	171	6 568
Provisions pour litige	2 269	33	-115	0	2 187
TOTAL	17 580	4 418	-4 249	228	17 978

4.12. Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	Montant brut 30/06/2023	Montant brut 30/06/2022
Autres emprunts obligataires	1 927	0
Emprunts auprès des établissements de crédit et crédit bail	136 773	129 117
Emprunts en crédit bail	985	2 127
Autres emprunts et dettes assimilées	460	453
Concours bancaires courants	11 591	37 394
TOTAL	151 735	169 091

Emprunts et dettes financières	Montant brut 30/06/2023	Montant brut 30/06/2022
à taux fixe	149 514	166 345
à taux variable (1)	2 221	2 746
TOTAL	151 735	169 091

(1) : dont fixé par instrument de couverture

0

0



Retraitement du crédit-bail

L'emprunt relatif aux immobilisations financées par crédit-bail est inscrit au passif du bilan pour un montant de 985K€.

Flux des emprunts et dettes financières

Flux des emprunts et dettes financières	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variation périmètre	Clôture
Autres emprunts obligataires	0	0	0	1 927	1 927
Emprunts auprès des établissements de crédit	129 117	28 108	-25 081	4 629	136 773
Emprunts en crédit bail	2 127	0	-1 143	0	985
Autres emprunts et dettes assimilées	453	203	-194	-3	460
Concours bancaires courants	37 394	1 750 548	-1 775 835	-517	11 591
TOTAL	169 091	1 778 859	-1 802 251	6 036	151 735

Echéancier des emprunts et dettes financières

Echéancier des emprunts et dettes financières	Au 30 juin 2023	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 927	1 927	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 773	23 647	76 063	37 063
Autres emprunts et dettes assimilées	460	459	-	-
Concours bancaires courants	11 591	11 591	-	-
TOTAL	150 751	35 698	76 063	37 063

4.13. Effectif

L'effectif « équivalent temps plein » des sociétés intégrées globalement est le suivant :

EFFECTIF ETP	TOTAL N	TOTAL N-1
Total effectif ETP	1 628	1 666



4.14. Charges et Produits exceptionnels

RESULTAT EXCEPTIONNEL	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels	8 797	2 836
Charges exceptionnelles	10 403	4 962
Résultat exceptionnel	-1 606	-2 126

Le résultat exceptionnel 2022/2023 est composé des éléments suivants :

- Dotations – reprises provisions pour risques	81 K€
- Plus-value nette de cessions d'éléments d'actifs	+ 169 K€
- Charges exceptionnelles nettes sur opérations de gestion	- 2 370 K€
- Produits exceptionnels nets sur opération en capital	+ 514 K€

RESULTAT EXCEPTIONNEL = **- 1 606 K€**

4.15. Transferts de charges

Les transferts de charges concernent des produits d'exploitation

TRANSFERTS DE CHARGES	30/06/2023	30/06/2022
Transferts de charges	2 486	1 648

4.16. Dotations / Reprises de provisions

La répartition des dotations aux provisions se répartit de la façon suivante :

Dotations/ Reprises sur provisions	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dotation	Reprise	Dotation nette	Dotation	Reprise	Dotation nette
Exploitation						
Provisions pour dépréciation des Actifs circulants	3 261	200	3 061	3 384	1 670	1 715
Provisions pour risques d'exploitation	120	3 366	-3 246	96	111	-15
Financier	191	447	-256	50	131	-82
Exceptionnel	4 456	4 537	-81	3 153	851	2 302
TOTAL	8 028	8 549	-521	6 683	2 763	3 919

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Situation fiscale

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont soumises à l'IS, excepté les coopératives et unions, concernant les relations avec leurs adhérents.

Impôts différés

Il a été constaté un produit de 26 K€ d'impôts différés dans les comptes consolidés du groupe CAVAC, correspondant à la fiscalité différée sur des décalages d'impôts temporaires et des économies d'IS sur les frais d'acquisitions de titres.

Preuve d'impôt



PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX AUX CONSOLIDES

Nature	Résultat	Capital et réserves	TOTAL
Cumul des comptes sociaux	15 040 787	176 506 241	191 547 028
Impôts différés sur déficits reportables	0	0	0
Impôts différés sur décalages temporaires	34 521	731 900	766 422
Impôts différés sur IFC	-31 941	417 661	385 720
Retraitement frais d'acquisition de titres	0	70 103	70 103
Impôts différés sur frais d'acq. de titres	-3 733	84 119	80 385
Amortiss. dérogatoires frais d'acq. de titres	17 218	235 807	253 025
ID sur retraitement	-4 305	-58 952	-63 256
Elimination des dividendes	-5 710 765	5 710 765	0
Elimination des dividendes clôture 31/12	-829	-17 663	-18 492
Elimin. profits sur cessions d'immobilisations	48 692	868 654	917 346
ID sur retraitement	-12 173	-217 184	-229 337
Elimin. profits sur cessions d'immobilisations sans ID	-167 730	-583 677	-751 407
ID sur retraitement sans base		313 650	313 650
Elimin. profits sur cessions internes de titres		0	
Elimin. profits sur stocks	0	0	0
ID sur retraitement	0	0	0
Elimin. dépréciations internes de titres	1 154 100	3 845 193	4 999 293
ID sur retraitement	0		0
Elimin. Provisions internes pour risques	1 610 000		1 610 000
Elimin. dépréciations internes de C/CT	-1 705 299	1 705 299	0
Elimin. dépréciations internes de créances		50 000	50 000
ID sur retraitement	0	-12 500	-12 500
Elimination FDC		-924 034	-924 034
Amortiss. dérogatoires sur actif immobilisé	0	3 108 818	3 108 818
ID sur retraitement	0	-777 205	-777 205
Comptabilisation provision retraite	0	-177 126	-177 126
ID sur retraitement	0	44 282	44 282
Retraitement frais d'établissement	57 719	0	57 719
ID sur retraitement	-14 430	0	-14 430
Retraitement contrats location-financement	-213 882	715 301	501 419
ID sur retraitement	53 471	-178 825	-125 355
Retraitement contrats location-financement terrain		452 903	452 903
ID sur terrain ND	0	0	0
ID sur décalage de durée	0	331 383	331 383
Amortiss. dérogatoires sur décalage de durée	0	733 503	733 503
ID sur retraitement	0	-183 376	-183 376
Retraitement écarts de conversion	0	0	0
Comptabilisation des écarts d'évaluation		0	0
ID sur retraitement		0	0
Amortissement des écarts d'évaluation	-20 000	320 000	300 000
ID sur retraitement	5 000	-80 000	-75 000
Elimination mali de fusion	1 838	-3 384	-1 546
Amortissements fonds de commerce	82	-1 142 202	-1 142 120
Elimination dépréciation FDC		338 079	338 079
Elim restitution IS filiales	54 298	1 593 458	1 647 756
Subventions		2 929 647	2 929 647
ID sur retraitement		-254 254	-254 254
	0		
Comptes sociaux retraités	10 192 639	196 496 402	206 689 041
Intérêts minoritaires	84 071	501 734	585 805
Part du groupe avant élimination	10 108 568	195 994 668	206 103 236
QP sociétés mises en équivalence	0	975 728	975 728
- Valeur des titres	-	59 590 835	59 590 835
+ Ecart d'acquisition	-	12 210 831	12 210 831
- Amortissement des écarts d'acquisition	-206 444	6 963 051	6 756 607
+ Variation de périmètre	-12 522	12 522	0
Part du groupe	10 302 490	142 639 863	152 942 353
TOTAL	10 386 561	143 141 597	153 528 158



5.2. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan	30/06/2023	30/06/2022
Engagements reçus	2 408	28 155
Engagements donnés		
Avals et cautions	62 706	53 489
Autres engagements donnés (Crédit-bail,...)	36	127
Engagements réciproques		
Couvertures de taux	0	0

5.3. Indemnités administrateurs

Les indemnités versées aux administrateurs de la Coopérative CAVAC s'élèvent à 189 125€ pour l'exercice 2022-2023.

5.4. Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément au règlement CRC N° 99-02. Ce tableau présente, pour l'exercice, les entrées et sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, activité d'investissement et activité de financement.



En milliers d'euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Résultat net consolidé	10 387	7 557
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Dotations aux amortissements		
Immobilisations incorporelles et corporelles	19 407	19 600
Ecart d'acquisition	0	-217
Dotations/Reprises nettes aux provisions	0	2 171
+/- Plus ou moins values de cessions d'éléments d'actifs	-169	-612
Variation des impôts différés	-26	35
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	29 598	28 534
Variation du besoin en fonds de roulement	42 417	-36 510
(A) Flux de trésorerie liés à l'activité	72 015	-7 975
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des dettes)	-33 429	-21 054
Acquisitions d'immobilisations financières		
Cessions Réductions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 909	2 703
Cessions Réductions d'immobilisations financières	0	0
Incidence des variations de périmètre	-20 587	-47
(B) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-49 107	-18 399
Variation de capital, subventions d'équipement et avances conditionnées	587	1 565
Intérêts aux parts versés aux associés de la société mère	-238	-244
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-77	-38
Dividendes en intragroupe	-47	-27
Emissions d'emprunts	34 349	30 224
Remboursements d'emprunts	-32 326	-23 271
(C) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2 247	8 208
(A+B+C) Variation totale de la trésorerie	25 155	-18 166
Trésorerie d'ouverture	-19 842	-1 676
Trésorerie de clôture	5 313	-19 842
Variation de trésorerie	25 155	-18 166
Ecart en euros	-4	2

